

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation  
**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation  
**Band:** 75 (1972)

**Artikel:** La Fédération jurassienne comme siège du Bureau fédéral  
**Autor:** Molnár, Miklós  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-685160>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA FÉDÉRATION JURASSIENNE COMME SIÈGE DU BUREAU FÉDÉRAL

*par Miklós Molnár*

La Fédération des sections du Jura et son Comité sont issus de la scission de la Fédération romande en avril 1870. Dix-huit mois après, le 12 novembre 1871, au Congrès de Sonvilier, ce groupe de sections a pris le nom de *Fédération jurassienne*. Toutefois, en dehors des sections jurassiennes, elle comprenait également quelques sections de Genève, de Zurich, de Lausanne et même du Valais.<sup>1</sup> Pour tout autre détail en ce qui concerne la Fédération jurassienne ainsi que sa querelle avec Genève et les autres sections romandes, je me permets de vous renvoyer aux nombreuses études écrites à ce sujet, notamment au Recueil de documents publié à Genève par l'IUHEI (4 tomes, 1962 et 1971) ; au livre de Marianne Enckell, *La Fédération jurassienne* ; aux *Documents et Souvenirs* de James Guillaume, etc.

La querelle et la rupture du Jura avec Genève en a cependant entraîné une autre. Une seconde rupture qui eut lieu ici-même, à l'Hôtel de Ville de Saint-Imier (l'Hôtel Central) le 15 septembre 1872 lors d'un congrès régional de la Fédération jurassienne suivi d'un congrès international. Outre les Jurassiens, il y avait des délégués espagnols, italiens, français et même un représentant (Lefrançais) de deux sections américaines.

Les résolutions de ce congrès avaient une réelle portée internationale, dans le cadre certes modeste de l'AIT, parce qu'elles prononcèrent la rupture avec le Conseil général de l'Internationale. De plus, un texte voté, le « Pacte d'amitié, de solidarité et de défense mutuelle », plus connu sous le nom de Pacte de Saint-Imier, invita toutes les autres sections solidaires avec celles réunies à Saint-Imier à adhérer à leur programme.

« Les fédérations et sections espagnoles, italiennes, françaises, jurassiennes, américaines et toutes celles qui voudront adhérer à ce pacte auront entre elles des communications et une correspondance régulière et directe tout à fait indépendante d'un contrôle gouvernemental quelconque. »<sup>2</sup>

Cet appel est très discret, mais il y est quand même...

Ce point a une importance capitale sur deux plans. Premièrement, il a porté la querelle à un échelon réellement *international*. Deuxièmement, il a porté le débat sur le plan de *l'organisation*. Même si cela n'a pas été explicitement proclamé, il existait dorénavant

deux Internationales ; l'une composée des sections fidèles au Conseil général, à son programme, à ses Statuts et règlements, l'autre composée des dissidents jurassiens, italiens, espagnols et bientôt d'autres encore.

Elles ne se sont jamais retrouvées. Au bout de quelques années d'existence séparée elles ont disparu toutes les deux, sans s'être réconciliées.

La rupture de Saint-Imier s'est révélée définitive, irrémédiable. Voici pour les événements.

\* \* \*

Comment les expliquer ? Les interprétations et les explications ne manquent pas. Elles se trouvent déjà dans les sources, dans les documents polémiques de l'époque et se retrouvent, à peine changées, dans les nombreux ouvrages, toujours partisans, écrits depuis un siècle. Ce n'est que tout récemment, depuis une vingtaine d'années, que les accusations réciproques d'antan ont commencé à céder la place à l'examen attentif des faits et à donner par cela un éclairage nouveau à la rupture.

Il s'agit de faits souvent insignifiants, fastidieux à lire. Des problèmes d'organisation, des questions de sous, des querelles personnelles, des affaires de coopératives, de boulangeries, de fanfares, de manifestations souvent symboliques, de discours interminables sur la façon d'organiser le présent et l'avenir.

Tout cela a peu d'éclat et est moins spectaculaire que les grandes discussions idéologiques, notamment celles qui opposaient Karl Marx d'un côté et Michel Bakounine de l'autre.

Mais tout l'intérêt de la question est là, justement. Ce petit détail d'organisation dont je voudrais vous entretenir pendant quelques minutes fait partie de cet ensemble de données sans éclat qui avaient été si longtemps négligées et qui constituent à mon sens la véritable toile de fond de la scission de l'AIT.

\* \* \*

A la lumière des petits faits, des détails insignifiants, il apparaît en fait que les frères ennemis dans les deux camps de l'Internationale étaient divisés autant sinon davantage par les problèmes d'organisation que par des problèmes d'ordre idéologique.

Mais en tout cas les uns et les autres adoptèrent des règlements d'organisation foncièrement différents dès le début de la scission et s'y tinrent avec fermeté tout au long des années de leur existence séparée.

L'un de ces points d'organisation et de règlement a trait au Comité, Conseil ou bureau central de l'Association.

Quelque chose, un Conseil ou un Bureau, sur ce point la plupart étaient d'accord, devait exister pour faire marcher une association ayant des ramifications depuis Copenhague jusqu'à Naples et depuis Budapest jusqu'à San Francisco en passant par toute l'Europe.

A l'origine, dès la fondation de l'AIT, ce bureau était le *Conseil général* de Londres, déplacé en 1872 à New York, et dont l'autorité restait reconnue par la branche dite « centraliste », « marxiste » ou « autoritaire », mais pas par les Jurassiens et leurs confrères du Congrès de Saint-Imier. L'un des motifs de leur révolte et leur pacte qui en est issu concerna justement cette autorité centrale, le Conseil général auquel ils attribuaient tous les maux, malheurs, injustices, actes arbitraires qu'ils refusaient d'admettre à tout jamais dans l'avenir.

Conclusion sans doute logique : il ne suffit pas de ne pas reconnaître le Conseil général de New York, mais il faut encore éviter qu'un centre semblable de décision ou d'arbitrage puisse émerger au sein de l'organisation. Pour préserver l'autonomie totale de chaque section, il fallait donc abolir l'institution du Conseil général.

C'est ainsi qu'une divergence politique et idéologique trouve son expression dans un mot d'ordre de principe général d'abord – celui de l'autonomie – et finit par prendre corps dans un article des statuts à première vue sans grande importance mais qui en réalité change du tout au tout le fonctionnement de l'Association internationale.

\* \* \*

La question d'un nouveau Centre, Conseil ou Comité destiné à remplir au moins les fonctions de coordination de l'ancien Conseil général ayant été laissée en suspens au Congrès de Saint-Imier, la tâche d'en constituer un incombait à la deuxième réunion internationale du nouveau groupement. Cette réunion, c'était le Congrès de Genève de 1873 qui s'attribua, tout comme le congrès rival de l'autre groupe tenu quelques jours plus tard, le titre de Sixième congrès général de l'AIT.

Ce congrès s'est mis à réviser les statuts de l'AIT, à commencer par l'institution du Conseil général. Voyons les passages les plus significatifs de ces discussions :

D'abord, « L'abolition du Conseil général dans sa forme actuelle est votée à l'unanimité. »<sup>3</sup>

Ensuite, seconde question : « L'institution du Conseil général sera-t-elle complètement abolie ? »

La question est résolue affirmativement à l'unanimité. (*Bruyants et longs applaudissements dans l'auditoire.*)<sup>4</sup>

Troisième question : « Y a-t-il lieu de remplacer l'institution du Conseil général par un nouveau rouage administratif quelconque ? »<sup>5</sup>

A ce sujet, diverses opinions s'étaient manifestées dans la commission de révision des statuts désignée le premier jour du congrès :

– établissement d'une commission centrale fédérative, dénuée de tout pouvoir, qui bornerait son rôle à l'exécution des décisions prises par les congrès généraux (délégués anglais) ;

– création de trois commissions différentes pour les services généraux, commissions dont la composition serait abandonnée aux soins de trois fédérations distinctes. Elles auraient pour mandat, respectivement, la préparation du congrès général et l'élaboration de son ordre du jour ; la centralisation de tous les renseignements sur les grèves et leur transmission à toutes les fédérations ; de réunir les documents concernant la statistique ; – les deux dernières commissions pouvant éventuellement être fondues en une seule (Jurassiens et Belges) ;

– désignation par chaque congrès d'une fédération qui serait chargée de ces différents mandats (délégués italiens).<sup>6</sup>

Voici quelques passages significatifs de la discussion à ce sujet :

*Brousse* s'oppose aux trois propositions et ne veut « rien mettre à la place du pouvoir qui vient de tomber. Et on n'a en effet besoin de rien ».

Il est appuyé par Dave, Costa et Perrare.

*Hales* défend la proposition anglaise : « Il ne faut pas confondre autorité et organisation. Nous ne sommes pas autoritaires, mais nous devons rester organisateurs... »

*Ostyn* rejette l'idée de Hales et déclare : « Je voterai contre tout centre autoritaire. Chaque fédération peut s'occuper de ce qui la concerne, les congrès serviront de relations entre toutes les fédérations qui existent ».

*Guillaume* pense qu'il faut commencer l'expérience d'une façon ou d'une autre, quitte à supprimer une institution qui se serait montrée nuisible.

*Viñas* croit « qu'il est utile d'établir une commission de correspondance et de statistique pourvu qu'on ne lui donne aucun pouvoir.

On a parlé du danger d'une institution semblable. Ce danger on le voit dans l'ascendant moral qu'elle pourra avoir sur notre association. L'ascendant moral peut être individuel ou collectif. Il est certain qu'il sera toujours exercé par ceux dont l'intelligence fera progresser notre association. »

*Dave* dépose une proposition refusant la création d'une centrale quelconque.

Le congrès vote le renvoi de la discussion à la prochaine séance publique. <sup>7</sup>

Entre-temps la commission prépara un nouveau projet de l'article – il s'agit de l'ancien article 9 qui deviendra l'article 8 – ayant trait à ce sujet. Ce projet, déclare la commission à la séance qui allait enfin se prononcer là-dessus, deux jours plus tard, «résume les diverses idées émises dans la discussion sur le Conseil général, et elle est unanime pour le présenter au congrès. »

« Le congrès chargera chaque année une fédération régionale de l'organisation du congrès suivant. La fédération qui aura reçu ce mandat servira de bureau fédéral à l'Association ; c'est à elle que devront être transmises au moins trois mois à l'avance, pour les porter à la connaissance de toutes les fédérations régionales, les questions que les diverses fédérations ou sections désireront placer à l'ordre du jour du congrès.

» Le bureau fédéral pourra en outre servir d'intermédiaire, pour les questions de grèves, de statistique et de correspondance en général, entre les fédérations qui s'adresseront à lui à cet effet. » <sup>8</sup>

Le congrès finira par adopter cette version à l'unanimité moins la Fédération belge, qui avait reçu le mandat impératif de demander l'établissement de trois commissions distinctes. Mais, pour faire mieux ressortir les scrupules de certains délégués cherchant à éviter toute ressemblance avec l'ancien Conseil général, citons encore un passage de la discussion précédant le vote final. Dave en effet tenait à expliquer son ralliement au projet de la commission dans les termes suivants :

« Considérant que le nouveau projet de la commission dit, au paragraphe dernier (...) : « Le bureau fédéral *pourra* servir d'intermédiaire entre les fédérations », ce qui implique que les fédérations, si elles le désirent, peuvent ne pas se servir de cet intermédiaire ;

» Que le bureau fédéral n'a plus dans ses attributions le soin de s'occuper ni d'une propagande officielle, ni d'une statistique officielle ;

» Que par conséquent, dans sa rédaction, le projet de la commission respecte les idées anarchistes défendues au congrès par les soussignés ;

» (...) »

Cette déclaration d'adhésion, datée du 4 septembre 1873, est signée par Dave, Brousse, Montels, Perrare, Dumartheray, Joukovsky, Cyrille, Mattei, Costa.

Le rapporteur de la commission de révision des statuts (J. Guillaume) précise « qu'il est bien entendu que le choix d'une fédération pour bureau fédéral n'entraîne pas comme conséquence nécessaire le choix de cette même fédération comme lieu de réunion du congrès général ». <sup>9</sup>

C'est ainsi qu'a vu le jour, à travers ces difficiles débats que nous venons de résumer, la nouvelle forme d'organisation qui devait désormais servir d'agent de liaison des fédérations.

Voyons maintenant sa composition et son fonctionnement.

Pour la première année d'exercice la Fédération belge fut choisie par le congrès comme Bureau fédéral, c'est-à-dire pour élire en son sein le Bureau fédéral. Son mandat ayant expiré, le congrès suivant de l'AIT, tenu à Bruxelles en septembre 1874, chargea la Fédération jurassienne d'organiser le Bureau fédéral international pour l'année 1874-75.<sup>10</sup>

Comme en 1875 il n'y a pas eu de congrès international, le Bureau fédéral international est resté dans la Fédération jurassienne pour une seconde année à la demande unanime des autres fédérations consultées par correspondance.<sup>11</sup>

En octobre 1876 le Congrès de Berne, VIIIe Congrès général, était appelé à se prononcer à nouveau sur le siège du Bureau fédéral de l'Internationale pour l'exercice (quatrième exercice en tout) de 1876-77. Pour prendre la relève « la Fédération belge a été proposée pour remplir les fonctions de Bureau fédéral... » mais comme elle avait décliné, cette tâche fut de nouveau confiée à la Fédération jurassienne.<sup>12</sup>

C'est ainsi que pendant trois exercices sur quatre entre 1873 et 1877 c'est la Fédération jurassienne, la plus récalcitrante parmi toutes à toute idée de centralisation, qui dut remplir bon gré mal gré le rôle de Bureau central de l'AIT.

Cela n'alla pas sans poser des problèmes, on peut bien se l'imaginer. Problème financier... parce que même les fonctions très limitées d'un bureau de coordination et de correspondance entraînaient des frais qui pesaient lourd sur le budget d'une organisation si pauvre... Problèmes de principe... parce qu'il fallait être actif et efficace en même temps que discret et effacé jusqu'à se montrer inexistant ou presque. Problème d'organisation et de répartition des compétences enfin parce que la Fédération jurassienne, tout en assumant la charge de Bureau fédéral international, ne devait et ne désirait pas se confondre avec celui-ci.

Aussi le premier souci de la Fédération jurassienne fut-il, dès le mois de septembre 1874 jusqu'à la fin de ses mandats deux fois renouvelés, de veiller à la « séparation des pouvoirs ». Le siège du Bureau... ne se trouvait jamais au même endroit que celui du Comité fédéral jurassien. Etant donné que le Comité fédéral jurassien avait son siège à La Chaux-de-Fonds en septembre 1874 lorsque la Fédération jurassienne fut appelée à organiser le Bureau pour la première fois, l'on désigna Le Locle pour héberger ce dernier. Il y resta jusqu'en mars 1876 puis fut transféré à La Chaux-de-Fonds au moment où le Comité fédéral jurassien, lui, quitta La Chaux-de-Fonds pour s'établir à Neuchâtel.

On remarque le même souci de « division dans l'unité » et de « non-immixtion dans la coopération » en ce qui concernait le choix des membres des deux organes.

Quant au Bureau, il était composé de trois membres permanents avec en plus un délégué par section de la Fédération jurassienne, selon la décision prise en octobre 1874 à Berne lors d'une réunion familière de la fédération.<sup>13</sup> Les permanents élus étaient Louis Pindy (correspondance), Auguste Spichiger (caissier) et Charles Richard (grèves). Les deux premiers furent maintenus dans leur fonction jusqu'en 1876, et même jusqu'au Congrès de Verviers de 1877, tandis que Richard fut remplacé par Albarracín dit Albagès entre mars 1876 et mai 1877.<sup>14</sup> Quelques-uns des membres non permanents du Bureau, c'est-à-dire les délégués des sections, faisaient partie simultanément du Comité fédéral. Ce sont F. Graisier, du 9 novembre 1874 au 28 février 1876, J. Guillaume du 28 février 1876 au 8 mai 1877 et Albagès/Albarracín, depuis une date que nous n'avons pas pu déterminer entre mars 1876 et mai 1877, jusqu'au Congrès de Verviers de septembre 1877.

En tout cas, on est loin d'une union personnelle des deux organisations. Le Bureau fédéral international garde sa personnalité propre et indépendante par rapport au Comité fédéral.

Ajoutons cependant que cette scrupuleuse séparation des pouvoirs est un peu formelle et n'a pas beaucoup de sens. Cela pour trois raisons.

1) Premièrement parce que l'influence réelle des personnages dans la Fédération jurassienne ne tenait pas à la fonction qu'occupaient les uns et les autres. Viñas y avait déjà fait allusion au Congrès de Genève de 1873 en parlant du rôle de « l'ascendant moral » et de l'intelligence personnelle dans ce genre d'affaires (voir plus haut p. 363). Bakounine n'avait aucune fonction officielle, celles de Guillaume et de Schwitzguébel ont souvent varié, néanmoins leur ascendant moral était décisif.

Rien d'étonnant à cela d'ailleurs. Marx et Engels, eux non plus, n'ont jamais été qu'un parmi les nombreux secrétaires correspondants du Conseil général de Londres tout en exerçant, Marx surtout, une influence décisive sur la marche des affaires.

2) Plus important encore, le Bureau fédéral international n'a en effet rien fait en tant que tel en dehors de l'expédition de la correspondance de routine. Il fixait, d'entente avec les fédérations, les dates des congrès si elles n'avaient déjà été fixées par le congrès précédent. Il demandait à toutes les fédérations de proposer les points de l'ordre du jour sans jamais en éliminer un seul, sans jamais en ajouter un seul non plus de sa propre initiative. Les circulaires du Bureau fédéral aux fédérations régionales étaient signées tantôt par

tous ses membres permanents, tantôt par le seul Pindy, secrétaire correspondant, qui fut donc pendant trois ans l'homologue d'un Eccarius, d'un Sorge. Quelle différence dans la conception de leurs tâches respectives !

3) Enfin, la séparation des pouvoirs entre les membres du Bureau et du Comité s'imposait tout simplement pour des raisons pratiques : comment le guillocheur Pindy aurait-il pu assumer, en plus du secrétariat du Bureau fédéral international, une fonction au Comité fédéral ? La même remarque vaut pour les deux autres membres permanents du Bureau : comment auraient-ils eu le temps et les moyens de se lancer dans une activité politique ?

Bref : le Bureau fédéral se considérait comme une boîte aux lettres conformément à son mandat ainsi qu'à sa première déclaration de principe du 24 janvier 1875 dont je voudrais citer quelques passages d'après le *Bulletin de la Fédération jurassienne* :

« Le Bureau fédéral n'est donc qu'un simple office de renseignements, un intermédiaire facultatif entre les fédérations ; il n'a aucune initiative à prendre lui-même, et il ne peut manifester d'activité qu'autant que les fédérations lui donneront l'occasion de travailler.

» (...)

» Il ne nous reste qu'à répéter ce que nous avons dit déjà : nous ne sommes pas chargés de créer la vie et de solliciter les initiatives ; c'est aux fédérations qu'il appartient d'agir ; nous ne pouvons que leur servir d'intermédiaire. Nous nous ferons un devoir d'être toujours prêts à répondre à ce qui nous serait demandé par les fédérations ou sections de l'Internationale, et par les groupes ouvriers non affiliés à notre association, dans l'intérêt de la cause du prolétariat universel. »<sup>15</sup>

Et ce n'étaient pas – comme je l'ai déjà fait remarquer – de vaines paroles. Pendant toute la période considérée, c'était toujours le Comité fédéral ou les sections qui prenaient des initiatives politiques, jamais le Bureau fédéral, bien que de nombreux événements aient eu lieu à propos desquels la seule institution vraiment internationale de l'Association aurait eu en bonne logique son mot à dire. Pour n'en citer qu'un seul : c'est précisément pendant ces années que la Fédération italienne passa à la fameuse tactique nouvelle de « la propagande par les faits », par les actes, en provoquant notamment des insurrections locales dans la région de Naples.

Cette extrême discrétion de la part du Bureau peut-elle être prise pour de l'indifférence face aux événements extérieurs ? Bien au contraire, le *Bulletin de la Fédération jurassienne* est là pour témoigner que les Jurassiens sont renseignés en détail sur les activités des internationaux partout où ceux-ci font parler d'eux. Et lors d'événements contestés comme ceux du Bénévent, les éditoriaux du *Bulletin* prennent nettement position dans un sens fédéraliste. L'article

paru le 5 août 1877, dont sont tirés les passages qui suivent, en est une illustration :

« Depuis quelque temps on parle souvent dans la Fédération jurassienne d'une chose dont le nom au moins est nouveau : la propagande par le fait. Il peut ne pas être inutile d'en dire un mot, ne fût-ce que pour ceux de nos lecteurs qu'on a trompés sur la portée des manifestations de (...) Bénévent. (...)

» Aujourd'hui, les socialistes révolutionnaires cherchent par des émeutes dont ils prévoient parfaitement l'issue, à remuer la conscience populaire, et ils y arrivent. Les socialistes opportunistes blâment ces émeutes (...) même s'en moquent (...).

» Les hommes qui ont pris part à ces mouvements (...) avaient-ils assez d'illusions pour attendre la réussite ? Non, évidemment. (...) Les faits de (...) Bénévent (...) sont des actes de propagande, tout simplement.

» (...) Nos amis de Bénévent (...) ne se sont pas bornés à démontrer ainsi au peuple une seule chose. Ils ont pris deux petites communes, et là, en brûlant les archives, ils ont montré au peuple le respect qu'il faut avoir de la propriété. Ils ont rendu au peuple l'argent des impôts, les armes qu'on lui avait confisquées ; en faisant cela, ils ont montré au peuple le mépris qu'il faut faire (sic) du gouvernement. »<sup>16</sup>

On le voit, les internationaux du Jura ne se sont pas abtenus de se prononcer à l'occasion d'un événement qui marque un tournant dans la méthode d'action et qui met aux prises non seulement des insurgés et les autorités, mais aussi les « socialistes révolutionnaires » et les « socialistes opportunistes ». Mais à la différence de l'Internationale centraliste – d'ailleurs défunte depuis un an – ce n'est pas du Bureau fédéral, homologue du Conseil général, qu'émane la prise de position, mais de l'organe officiel de la fédération nationale.

Mais les prises de position venaient aussi des sections et du Comité fédéral, soit à travers leurs actes, soit par leurs déclarations. C'est ainsi qu'en été 1875, après le « massacre de Göschenen » où l'intervention des autorités contre les grévistes du tunnel du Gothard fit plusieurs morts, l'appel de dons aux familles des victimes fut lancé par le Comité fédéral.<sup>17</sup> Autre exemple : en 1876, la section de Lausanne prend l'initiative d'ouvrir une souscription en faveur de la délégation ouvrière de Paris à l'exposition universelle de Philadelphie.<sup>18</sup> On pourrait citer quantité d'autres cas où il eût été concevable que le Bureau fédéral international se prononçât. Il ne l'a pas fait.

Si nous comparons cette inactivité discrète du Bureau avec les actions de l'ancien ou du nouveau Conseil général des sections centralistes, la différence saute vraiment aux yeux et nous sommes pleinement autorisés à en conclure que ceux du Jura et leurs camarades ont en effet scrupuleusement respecté les principes d'organisation qu'ils avaient adoptés.

Etait-ce un bien ou un mal ? Je ne me propose de porter aucun jugement à ce propos.

En guise de conclusion, je voudrais tout simplement rappeler encore une fois à quel point les polémiques à propos des formes d'organisation exprimaient souvent le fond même des divergences.

Il y a cent ans, les ouvriers du monde industriel commençaient à s'organiser à tous les échelons : national et international, selon le lieu d'habitation, la fabrique et le métier, en tant que consommateurs aussi bien qu'en tant que producteurs, pour se défendre par la solidarité autant que pour se lancer à l'assaut du pouvoir.

Ces multiples aspects du problème d'organisation ne signifient certes pas que la Ire Internationale et ses fédérations aient voulu être tout cela à la fois : association politique, coopérative en même temps que syndicale, etc. Toutefois, la complexité du problème de l'organisation pesait sur elle. Elle ne pouvait pas échapper aux tensions et, finalement, aux controverses très graves qui en découlaient.

Un demi-siècle après la faillite de l'Internationale, le philosophe marxiste G. Lukács développait l'idée selon laquelle la coexistence de théories opposées se fait avec infiniment plus de facilité que celle des divergences quant à l'organisation parce que cette dernière, dit-il, « est la forme de médiation entre la théorie et la pratique ».

Autrement dit, si le philosophe avait raison, ces horlogers jurassiens qui, le 12 novembre 1871 à l'Hôtel de la Balance à Sonvilier, rompirent avec Genève et un an après (15 sept. 1872) ici même à Saint-Imier avec Londres, auraient peut-être pu poursuivre le dialogue avec leurs frères ennemis si leurs divergences n'avaient été que théoriques. Mais elles concernaient aussi le mode d'organisation de l'Association et, partant, sa façon *d'agir*.

Il s'est révélé, ne fût-ce que pour nous, avec le recul, que le choix entre les voies respectives de Londres et de Saint-Imier impliquait en fait une option profonde qui dépassait le cadre strictement théorique et politique de la discussion.

\* \* \*

Dans cette façon de voir et de présenter la rupture de la Fédération jurassienne avec le Conseil général de l'Internationale, il y a sans doute des lacunes. Nous ne connaissons pas assez bien la condition économique et sociale des internationaux jurassiens pour expliquer le succès – éphémère, il est vrai – de leur initiative notamment en Espagne, en Italie et même en Belgique. Néanmoins, le fait est là. L'Internationale qui s'est réorganisée sur des bases dites antiautoritaires, cette Internationale fédéraliste née à Saint-Imier, embrassait pour la plupart des sections moins touchées par le mode de vie des centres urbains, fortement industrialisés, que la branche restée fidèle au Conseil général de Londres.

Un autre fait certain qui est à la base de l'hypothèse d'explication de la rupture : le mode d'organisation choisi par le Congrès de Saint-Imier, bien que plusieurs fois mis en cause, n'a jamais été démenti et abandonné par les internationaux fédéralistes. Témoin la vive polémique au Congrès de Gand en 1877 à propos d'un « pacte de solidarité » à conclure entre les internationaux centralistes et fédéralistes et que la majorité de ces derniers refusa malgré l'avis de quelques-uns des leurs.

D'après le Belge César De Paepe, fédéraliste reconverti au socialisme d'inspiration marxiste, de par l'échec de ce projet de pacte, c'était l'objet principal du Congrès de Gand, qui se voulait un congrès socialiste universel, qui avait échoué.<sup>19</sup> Citer ce jugement de De Paepe, c'est dire aussi combien il est difficile, voire impossible, de formuler un jugement de valeur à propos de ces controverses. Néanmoins, quand on met en opposition l'esprit de Saint-Imier avec celui de Londres et de New York, cela fait peut-être sourire mais cette opposition reste significative. Choisir Saint-Imier, c'était rester attaché à travers un programme et une forme d'organisation à un mode de vie et une certaine idée de la vie, une *Weltanschauung* peut-être désuète et même rétrograde, mais propre à ces petites communautés qui en avaient pris l'initiative et eu le courage de persévérer.

#### NOTES

<sup>1</sup> *La Première Internationale*. Recueil de documents publié sous la direction de Jacques Freymond. Textes établis et annotés par Bert Andréas et Miklós Molnár. Genève, Institut universitaire de hautes études internationales, 1971. Tome III, *Les conflits au sein de l'Internationale, 1872-1873*, note 82 (ci-après : *Recueil*, t. III).

<sup>2</sup> *Recueil*, t. III, p. 6.

<sup>3</sup> *La Première Internationale*, *op. cit.* Tome IV, *Les congrès et les conférences de l'Internationale, (1873-1877)*, p. 52 (ci-après : *Recueil*, t. IV).

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Recueil*, t. IV, pp. 50-51.

<sup>7</sup> *Recueil*, t. IV, pp. 52-57.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 88.

<sup>9</sup> *Recueil*, t. IV, pp. 88-89.

<sup>10</sup> *Recueil*, t. IV, p. 269 et note 464.

<sup>11</sup> James Guillaume, *L'Internationale. Documents et Souvenirs (1864-1878)*. Paris, Stock, t. III : 1909 ; t. IV : 1910. Tome III, pp. 319-320 (ci-après : *L'Internationale*, t. ...).

<sup>12</sup> *Recueil*, t. IV, pp. 497 et 499.

<sup>13</sup> *L'Internationale*, t. III, p. 251.

<sup>14</sup> *L'Internationale*, t. IV, p. 192.

<sup>15</sup> *Bulletin de la Fédération jurassienne, 31 janvier 1875*, p. 1 (ci-après : *BFJ*).

<sup>16</sup> *BFJ*, 5 août 1877, pp. 1-2.

<sup>17</sup> *BFJ*, 22 août 1875, p. 4 et numéros suivants.

<sup>18</sup> *BFJ*, 6 août 1876, p. 3.

<sup>19</sup> *Recueil*, t. IV, p. 589.